



WEEKLY NOTE

NOTES DE CONJOCTURE

Analyse du contexte Ndayishimiye à l'UA et de Museveni à la CAE dans un contexte des tensions dans la région des Grands Lacs

ANNÉE 2026

Dernière semaine
Avril 2026

Ndayishimiye à l'UA et Museveni à la CAE dans un contexte des tensions dans la région des Grands Lacs : pour quelles perspectives de paix dans l'Espace de la Communauté de l'Afrique de l'Est ?

1. Introduction

Depuis bien longtemps, l'on s'accorde à dire que le développement du continent africain repose notamment sur l'intégration régionale. Dans cette perspective, il s'est observé une émergence des cadres régionaux de collaboration entre Etats, dont des communautés économiques à l'échelle continentale. Depuis sa création en 2000, la communauté de l'Afrique de l'Est miroite cette perspective d'intégration régionale ; et économique par ailleurs, au point d'avoir motivé l'adhésion de 7 Etats de l'Afrique de l'Est¹.

Néanmoins, à ce jour, cette communauté est confrontée à des défis sécuritaires, politiques et diplomatiques qui, à l'évidence, fragilisent cette perspective d'intégration régionale qu'elle porte. Subséquemment, bien des principes fondamentaux qui sous-tendent sa création sont aujourd'hui, à toute vraisemblance, désubstantialisés par ces crises. A cet égard, il appert que les principes comme *la confiance mutuelle, la coexistence pacifique et le bon voisinage et le règlement pacifique des différends*, confrontés aux réalités de la région, demeurent au stade des simples bonnes intentions.

Dans cette logique, les tensions persistantes entre les Etats membres de la communauté et les crises politiques et sécuritaires auxquelles ils sont confrontés à l'interne, selon le cas, traduisent une faiblesse de la communauté qui appelle à des actions de sa réinvention. Sur ce registre, il convient de mettre en évidence la crise congolo-rwandaise et l'instabilité sécuritaire et politique du Soudan du Sud qui, somme toute, fait craindre un nouvel épisode d'une guerre civile.

En effet, pour l'heure, la RDC et le Rwanda, demeurent englués dans des vives tensions en raison de la guerre à l'Est de la République démocratique du Congo. Depuis plus de 4 ans maintenant, l'Est de la République démocratique du Congo expérimente une énième guerre qui oppose l'armée congolaise, et ses alliés (dont des groupes armés hétéroclites appelés « Wazalendo »), à l'AFC/M23, appuyé par le Rwanda. En conséquence, la relation entre ces deux pays est devenue, de tout point de vue, si exécrationnelle qu'il est difficile d'en envisager la

¹ Selon l'ordre chronologique d'adhésion suivant : le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, la République du Rwanda et la République du Burundi, République du Soudan du Sud et la République démocratique du Congo.

normalisation à très court terme. Sur un autre chapitre, la réalité Sud-Soudanaise est tout aussi préoccupante. L'on peut bien l'observer, peu à peu, le Soudan du Sud redevient un capharnaüm en raison d'une instabilité politique et sécuritaire tributaire à la rivalité entre le président Salva Kiir et son vice-président et ancien chef rebelle, Riek Machar.

Cette rivalité fragilise l'accord de paix conclu en 2018 qui semblait avoir mis fin à un long cycle de guerre. A ce sujet, il convient de rappeler que c'est sur la base de cet accord que les tensions entre différentes factions rivales s'étaient apaisées à la suite d'un partage de pouvoir. Néanmoins, l'on remarque que cet accord a été, *de facto*, rompu par les poursuites judiciaires et l'arrestation du premier vice-président Sud-Soudanais, Riek Machar et nombre de ses alliés. De cette paralysie de la scène politique Sud-Soudanaise émergent des craintes sérieuses d'une implosion du pays du fait d'un rebondissement d'une guerre civile.

A tout prendre, ce contexte de la région de la Communauté de l'Afrique de l'Est devrait (CAE), à plus d'un titre, interpelle ; et, dans cette perspective, l'on peut bien se demander ce qui sera bien l'apport de la présidence ougandaise de la CAE et de la présidence burundaise de l'Union Africaine dans la redéfinition d'une perspective de paix et de la stabilité de ce bloc sous-régional. Un tel questionnement se pose d'autant plus qu'au-delà du fait qu'ils sont membres de ce bloc, les faits démontrent que le Burundi et l'Ouganda sont, d'une manière ou d'une autre impliqués dans les deux crises ci-haut décrites.

D'abord, l'Ouganda est aujourd'hui proche du gouvernement congolais notamment par leur collaboration militaire en marge de l'opération « Shujaa » qui vise l'éradication du groupe terroriste ADF. De plus, en mars 2026, l'armée ougandaise avait été déployée au Soudan du Sud, dans la capitale Juba et ce, à la demande des autorités Sud-Soudanaises, acculées par des menaces rebelles et les risques d'une guerre civile. Pour sa part, le Burundi est actif dans la crise opposant la RDC au Rwanda, notamment par son engagement militaire aux cotés de l'armée congolaise dans la partie méridionale du Sud-Kivu.

A cet égard, ce papier essaie d'éclairer des pistes d'action aux fins d'une résolution pacifique des crises décrites surtout par un rôle actif de la CAE et de l'Union Africaine, présidée par un des Etats membres de la communauté. Toutefois, il met aussi en évidence quelques défis à la matérialisation d'un agenda paix porté, d'une part, par le Burundi pour la RDC et le Rwanda, et, d'autre part, par l'Ouganda au Soudan du Sud.

2. Présidence de la CAE par l'Ouganda et de l'UA par le Burundi et l'opportunité pour la résolution des crises dans la région CAE

Dès lors que les deux présidents sont concernés par les deux situations de crise (congolaise et Sud-Soudanaise), l'on peut penser qu'ils seront plus préoccupés par leur résolution. Pour le Soudan du Sud, à ce stade, il est important de réactiver les mécanismes africains de prévention et de résolution pacifique des conflits, à l'échelle continentale, afin d'anticiper et de contenir toute guerre civile (2.1). Pour la République démocratique du Congo, il conviendra d'affûter la médiation de l'union africaine afin de la rendre beaucoup plus tranchante en complémentarité des processus de paix en cours (2.2)

2.1. La nécessité d'activation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine pour la prévention d'une guerre civile au Soudan du Sud

Pour rappel, l'Union Africaine, comme organisation continentale, est dotée d'un éventail d'organes parmi lesquels il existe le Conseil de Paix et de Sécurité. Celui-ci a, en vertu de l'article 3 de son acte constitutif, entre autres pour objectifs de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, en vue d'assurer la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien-être des populations africaines et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices à un développement durable, et ; d'anticiper et de prévenir les conflits. Lorsque des conflits éclatent, le Conseil de Paix et de Sécurité aura la responsabilité de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement de ces conflits.

De la sorte, ce cadre est un outil stratégique qu'il convient de mobiliser lorsqu'il faut œuvrer pour la prévention d'une guerre civile ou des conflits violents. De cette façon, le président burundais peut mieux orienter les projecteurs de l'Union Africaine sur la situation politique et sécuritaire inquiétante de l'un des Etats de la région de la CAE qu'est le Soudan du Sud. Il s'agit, dans un premier temps, de s'employer pour l'apaisement des tensions politiques actuelles qui gangrènent ce pays, d'autant que, par leur essence, elles prêtent le flanc à une guerre civile. L'UA devrait en faire une priorité, notamment à travers son Conseil de Paix et de Sécurité en particulier.

Prioritairement, cet apaisement des tensions politique appelle aujourd'hui une efficace médiation entre les différents antagonistes de la scène politique Sud-Soudanaise, en l'occurrence le camp de Salva Kiir et celui de Riek Machar. Dès lors que les faits politiques actuels traduisent une rupture tacite de l'accord de paix de 2018, il importe d'envisager des pourparlers susceptibles de déboucher, à travers un nouvel accord de paix, à la décrispation de l'espace politique Sud-Soudanais. Pour ce faire, la reprise du dialogue sincère et inclusif par

toutes les parties prenantes à la crise Sud-Soudanaise est plus qu'une urgence, et la médiation de l'UA est, à cet égard, nécessaire.

De ce point de vue, l'on se souviendra que l'élection présidentielle promise au peuple Sud-Soudanais a été, à plusieurs reprises, reportée. Pour cette année 2026, elle est prévue pour le mois de décembre. Du fait que, d'expérience africaine, les élections enveniment davantage les tensions politiques existantes, ce rendez-vous électoral du Soudan du Sud constitue, s'il faut en rajouter, une autre raison justifiant cette médiation entre acteurs politiques. Il faut donc prévenir des tensions subséquentes à un processus électoral dans un contexte aussi fragile en œuvrant pour la transparence et l'inclusivité de toutes les parties. La réactivation du Conseil de Sécurité et de Paix par le Burundi à l'avantage du Sud Soudan, suggère que cet organe s'implique pour rendre possible le dialogue entre les parties intéressées. Mais pour qu'une telle implication réussisse, le Conseil doit être appuyé par la CAE. C'est ici que l'Ouganda, président de la CAE, devrait jouer un rôle.

2.2. La présidence de l'UA par un Etat membre de la CAE et l'opportunité d'affûter la médiation continentale dans la crise opposant la RDC au Rwanda

A ce jour, deux processus de paix, d'apparence complémentaires, sont en cours au niveau global pour la résolution de la crise à laquelle l'Est de la RDC est confronté. Il s'agit du processus de Washington (entre la RDC et le Rwanda) et le processus de Doha (entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23). L'on peut aisément observer que ces deux processus ont ceci de particulier qu'ils ont pu mobiliser toutes les parties autour de la table et aboutir à la signature d'un accord entre la RDC et le Rwanda et des protocoles d'accord entre la RDC et l'AFC/M23. Cela est particulier d'autant que d'autres processus enclenchés au niveau africain (comme le processus de Luanda) ont semblé avoir du mal à enregistrer ce type des progrès.

Cependant, aussi déterminants qu'ils puissent paraître, les processus de Washington et de Qatar demeurent peu fiable aux yeux de la population congolaise étant donné que la situation sécuritaire sur le terrain ne s'est pas améliorée dans l'entretemps. On en vient à constater combien cette crise est complexe et nécessite une batterie d'actions à tous les niveaux, mais dans une logique de complémentarité. C'est à ce niveau qu'il convient à l'UA du président Ndayimiye de se démarquer pour compléter et rendre productifs les efforts de paix déjà mobilisés au niveau international. S'il est vrai que l'Afrique, par le truchement du Togo, participe aux deux processus de paix, il est tout autant vrai que cette participation, en tant que témoin, est passive, et ne peut permettre à l'Afrique de faire valoir son potentiel pour la

résolution de l'un des plus embrassants conflits pour le continent en ce 21^{ème} siècle. Car, après tout, « il faut des solutions africaines aux problèmes africains ! », comme aime le clamer l'élite africaine.

Partant de ce qui semble factuellement difficile pour les parties aux conflits de respecter les différents accords signés, cette médiation africaine devrait, à minima, s'activer pour comprendre ce qui bloque le respect des accords jusque-là signés et, le cas échéant, et apporter le maillon manquant et encourager les parties à privilégier la paix et le vivre-ensemble sur le continent plutôt que nourrir à ce respect. Autrement dit, la médiation africaine ne devrait pas se limiter au simple rôle de témoin dans les processus de Washington et de Doha. En revanche, elle devra compléter ces processus par sa réactivité en poursuivant avec des consultations directes et continues entre les parties.

3. Regard sur les défis existants

Quand bien même il existerait des pistes d'action pour le Burundi et l'Ouganda afin d'agir pour le retour de la paix en RDC et la stabilisation du Soudan du Sud, quelques défis subsistent. Il s'agit, en grande partie, de la méfiance du Rwanda vis-à-vis du Burundi et de la méfiance du camp opposé à Salva Kiir vis-à-vis de l'Ouganda.

3.1. Complexité du mandat du Burundi à la présidence de l'UA pour la résolution de la crise entre la RDC et le Rwanda

C'est en date du 14 février 2026, à l'occasion de l'ouverture du 39^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, que le président Burundais était plébiscité président de l'Union Africaine pour un mandat d'une année. Pour la circonstance, le nouveau président de l'Union Africaine avait mis en relief la nécessité de la consolidation de la paix au niveau du continent. A l'en croire, à juste raison, la paix reste la condition indispensable pour le développement de l'Afrique. Ce message peut traduire un engagement de ce nouveau président de l'UA notamment pour le rétablissement de la paix dans sa région des Grands Lacs et, par là, la stabilisation de la CAE.

Toutefois, tout semble indiquer une complexité de cette mission du nouveau président de l'UA. Il convient de rappeler qu'au stade actuel, l'on ne peut pas dissocier le Burundi des parties prenantes aux conflits auxquels cette région est confrontée. Cela se justifie par sa participation directe aux hostilités en appui à l'armée congolaise. Cette implication du Burundi dans la crise

congolo-rwandaise inspire, à n'en point douter, de la méfiance au Rwanda ; elle peut, loin s'en faut, compromettre sa mission de faciliter le retour de la paix dans la région des Grands Lacs.

3.2. Un risque de méfiance politique vis-à-vis de l'Ouganda, président de la CAE, au Soudan du Sud ?

Le déploiement de l'armée ougandaise au Soudan du Sud, en Mars 2025, était présenté comme une intervention pour protéger le régime politique du président Salva Kiir contre les menaces rebelles. En clair, le fait que l'Ouganda vienne à la rescousse du régime au pouvoir au Soudan du Sud suggère alors une proximité entre les présidents Yoweri Museveni et Salva Kiir. Une telle perception est tout aussi de nature à motiver de la méfiance du camp opposé à Salva Kiir vis-à-vis des initiatives de la CAE portées par l'Ouganda. En effet, pour que l'apport de la CAE dans la résolution de la crise Sud-Soudanaise soit porteuse de solutions idoines, il convient qu'il se fasse sur fond de la neutralité. La perception de la partialité de l'Ouganda constitue alors un défi majeur qu'il convient aussi de traiter pour espérer que la présidence ougandaise de la CAE contribue convenablement à la stabilisation du Soudan du Sud.

4. Conclusion

De ce papier fait étalage du contexte politique et sécuritaire de la région de la communauté de l'Afrique de l'Est et évalue, par ce fait même, les chances qu'ont le Burundi et l'Ouganda, maintenant assurant respectivement la présidence de l'UA et de la CAE de faciliter le retour de la paix en RDC et au Sud-Soudan, deux autres pays qui sont, comme eux, membres de la CAE. Il ressort que ce contexte est très fragile et que les positions de l'un et l'autre pays dans les conflits congolais et sud-soudanais, ne peuvent leur permettre de faire avancer la cause de la paix.

De ce fait, cette réflexion relève que l'avènement du Burundi à la tête de l'UA pour un mandat d'une année et de l'Ouganda à la tête de la CAE, constitue certes une opportunité pour la stabilisation de la sous-région. Deux grandes recommandations ressortent donc de ce papier. D'abord, le papier plaide pour l'activation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, par la présidence burundaise, pour une médiation urgente entre les acteurs politiques Sud-Soudanais. Cet organe de l'Union Africaine se présente comme un atout à la portée du président de l'UA afin de prévenir la guerre civile dont les signes précurseurs ressortent des tensions politiques en cours au Sud Soudan.

Quant à la crise entre le Rwanda et la RDC due à l'activisme armé de l'AFC/M23, le papier plaide pour un renforcement du rôle de la médiation de l'Union Africaine, portée par le Togo. Il souligne l'importance de ce processus africain tout en invitant l'UA à le rendre plus actif, notamment en essayant d'incliner les parties au conflit à la mise en œuvre des accords et autres protocoles d'accord sur lesquels ils se sont déjà entendus.

Cependant, il est souligné que pour que ces perspectives soient effectives, il conviendra d'abord de travailler sur la méfiance du Rwanda vis-à-vis du Burundi et celle du camp politique opposé à Salva Kiir vis-à-vis de l'Ouganda. Une telle méfiance est nuisible pour un engagement de l'UA, présidée par le Burundi, pour le rétablissement de la paix à l'Est de la RDC. De même, la méfiance de l'opposition Sud-Soudanaise handicaperait les efforts de stabilisation du pays portés par la CAE, présidée par l'Ouganda.